



Bulletin n° 82
Mars 2011

F S U 9 4

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNETIC, SNICS, SNIPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN, UNATOS.

**Bilans des CTP:
Suppressions de postes
Droit et garantie statutaire
des personnels bafoués
Quelques reculs**

**Stage syndical
Quels moyens pour endiguer
les détériorations du travail ?
31 mai 2011**



Rédaction

Catherine Anglesio
 Coralie Benech
 Brigit Cerveaux
 Hélène Houguer
 Christophe Isasa
 Josselyne Lambertin
 Gaïd Le Goff
 Isabelle Truffinet
 Tirage: Guy Malzac

Sommaire

- 2 Edito
- 3, 4 Commissions Techniques Paritaires
- 5 Stage Travail

Les commissions techniques paritaires d'ouvertures et de fermetures de postes viennent de se terminer.

La mobilisation exceptionnelle du 1er avril devant l'Inspection Académique du Val de Marne a rassemblé plusieurs centaines d'enseignants, parents et élus. Forts de cette affluence, les délégués au CTPD ont défendu école par école chacun des cas contesté. L'IA a du concéder des annulations de fermetures de classes, des ouvertures qui ne sont plus conditionnelles et le report de la date de fermeture du serveur.

Dans les collèges, les informations remontées par les collègues ont également permis aux représentants de la FSU de débloquent quelques situations: des HSA ont été transformées en BMP, d'autres HSA ont été converties en Heures Postes, évitant à des collègues de partir en complément de service dans un autre établissement. Certes, ces avancées ne sont pas suffisantes, mais elles sont la preuve que la force de la FSU et de ses syndicats réside dans sa capacité à travailler pour et avec vous.

La FSU94 organise le 31 mai un stage syndical sur les questions liées au travail. Nous vous y attendons plus nombreux que jamais!

Catherine Anglesio

E
D
I
T
O
R
I
A
L

Inscrivez-vous impérativement,

soit en renvoyant le talon ci-dessous à la FSU-94 – 11,13 rue des archives 94 000 Créteil,

soit par fax : 01 49 56 97 34 - par e-mail : fsu94@orange.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :/...../...../..... Courrier électronique :@

Affectation : Catégorie :

Syndiqué(e) FSU : **oui** Syndicat National : **non**

S'inscrit au STAGE duà Début du stage :h . Fin du stage :h

Déjeunera le midi (repas sur place): **oui** **non** (important pour réserver les repas)

Stage syndical: Quels moyens pour endiguer les détériorations du travail ? Conditions de travail, santé au travail,...

Ce stage se déroulera le mardi 31 mai de 9h30 à 16h30
à la maison des syndicats de Créteil

En présence de représentants FSU des personnels*
(FSU majoritaire dans les instances)

*Ils siègent dans les Comité Hygiène Sécurité-Condition de Travail départementaux ou académiques, voire au niveau de la commission hygiène et sécurité dans les établissements du second degré (qui très souvent ne se réunit pas) ; ils sont les référents syndicaux pour les conditions de travail et la sécurité des personnels (santé, conditions matérielles, locaux amiante, chauffage etc...).

Programme du stage :

Matin :

- En quoi les réformes de ces dernières années ont-elles modifiées nos métiers et conditions d'exercices : débat et état des lieux avec des responsables syndicaux.
- Comment les collègues s'y prennent-ils pour résister au niveau de leur établissement ou de leur exercice: luttés collectives, freinage, « adaptation » des textes au possible : quel écart entre le travail prescrit et le travail réel ? (Yves Baunay, sous réserve)
- Comment les représentants FSU aux CHS-CT peuvent-ils constituer une force de propositions à optimiser : obligations de l'employeur, droit des salariés, textes en vigueur : le DUER (Elisabeth Labaye, sous réserve)
- Dans quels cas et comment saisir le syndicat et ses élus CHS-CT, y compris sur son lieu de travail ?

Après-midi :

- Le cas particulier du droit de retrait dans l'EN
- Points communs et différences entre les établissements de l'EN, d'autres ministères et la FPT, ...
- Elaboration de revendications (médecine du travail, prévention des risques) et d'actions (conférence de presse, rencontre avec les députés, pétitions, tribunal,...). (M. Lesvignes)

Vous devez déposer votre demande de stage
auprès de votre supérieur hiérarchique
avant le 31 avril.

(voir modèle sur le site de la FSU94: <http://sd94.fsu.fr/>
et contacter la FSU94 pour signaler votre inscription (voir page 2)

CTPD: Ecoles et collèges



La saignée, la saignée vous dis-je !!!!!

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, (...) nous vous demandons solennellement d'écouter ce que des milliers d'enseignants, et avec eux de parents et d'élus expriment depuis que vous avez rendues publiques vos propositions de carte scolaire :

Tous vous demandent d'annoncer dès aujourd'hui :

- l'annulation des 98 fermetures de classes
- l'annulation de la suppression des 13 moyens supplémentaires lecture ou langue alloués aux ZEP, des 6 postes surnuméraires E et G occupés à titre définitif par des enseignants spécialisés, titulaires de l'option., de 2 postes G et de la fermeture d'une CLAD.
- l'annulation des deux fusions d'école se traduisant par 2 écoles de très grande taille (15 et 18 classes) et des 4 fusions, de fait, par le blocage des postes de direction

- le maintien de l'ensemble des postes d'assistants d'éducation, l'affectation d'AVS sur toutes les postes d'AVS vacants ou en congés maladie, l'ouverture immédiate des 25 classes (dont la transformation des ouvertures conditionnelles en ouvertures fermes) demandées par les parents et enseignants et les organisations syndicales. (...) (..) Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la colère des enseignants est d'autant plus grande qu'aux mesures de carte scolaire s'ajoutent vos décisions inacceptables mettant en cause leurs droits et leurs garanties statutaires :

Le maintien d'un calendrier impossible pour le mouvement ! Réunir le CTP qui doit émettre un avis sur vos propositions de mesures alors que les personnels sont déjà engagés dans les opérations de mouvement est irrespectueux des personnels. A ce jour, certains, victimes d'une mesure de carte scolaire ont reçu un courrier, d'autres non. Le serveur n'a pu répondre à toutes les sollicitations durant plusieurs jours. Qu'en sera-t-il dès que vous aurez publié les mesures définitives sachant que la fermeture du serveur est prévue dès le 7 avril ? Il est de la responsabilité d'un employeur de s'assurer que tous les personnels soient traités avec équité, ce qui n'est plus garanti. (...)

Notre département nécessite un plan d'urgence.

(Extraits de la déclaration commune des organisations syndicales au CTP du 1^{er} avril 2011)



La Commission Technique Paritaire Départementale « créations et suppressions de postes » a eu lieu le 31 mars dernier. Au programme, suppressions de postes et heures supplémentaires... Quand on sait que près de 800 élèves arrivent dans nos classes, 29 postes sont supprimés ! La politique de destruction du service public d'éducation est plus que visible!!!

Des collègues sont contraints de partir en complément de service dans un autre établissement alors qu'il y a des heures supplémentaires dans leur collège ! Exemples : un collègue de lettres part faire 9h ailleurs alors qu'il y a 9 HSA dans le collège, un collègue d'EPS en complément de service de 3h avec 4 HSA sur l'établissement, un autre collègue d'EPS irait faire 3h ailleurs alors qu'il y a 3h dans le collège. Où est le suivi des élèves ? Où est la logique pédagogique ? C'est grâce à vos remontées d'établissement que les représentants de la FSU au CTPD ont réussi à faire annuler quelques unes de ces décisions inacceptables.

**Collèges
-29 Postes**

Précision sur les compléments de service: s'ils sont hors commune, c'est illégal ! Et en EPS, les collègues bénéficient d'une heure de décharge lorsque leur service est partagé sur 2 établissements (communes limitrophes ou non).

Des répartitions prévoient plus d'une heure supplémentaire par personne ...N'oublions pas que l'heure supplémentaire imposable l'est par nécessité de service. Les chefs d'établissement prévoient dans leur répartition par disciplines un nombre d'HSA supérieur au nombre d'enseignants, et exit des enseignants qui venaient faire quelques heures ! **Nous rappelons que les collègues sont dans leur droit de refuser plus d'une heure supplémentaire.**

Exemple: une équipe de mathématiques à 5 avec 9 HSA !

Les stagiaires, dont le nombre passe de 70 à 88 pour le Val de Marne, dont les affectations ne sont toujours pas définitives, seront toujours à temps complet: quelle entrée dans le métier!

Le tout avec des documents et une liste de postes vacants incomplets, des départs en retraite non pris en compte, des postes spécifiques non marqués sur les documents officiels, sans fiche de poste sur SIAM, au moment même où les collègues font leurs vœux de mutations; et une multiplication des établissements CLAIR sans prendre l'avis des équipes pédagogiques, ...

CTPA: Les lycées durement touchés



Le SNUEP-FSU Créteil constate que le Rectorat participe activement à la casse du Service Public d'Education et organise la destruction et l'abandon de l'enseignement professionnel.

La capacité d'accueil dans les LP, SEP et EREA de l'académie augmente de 214 places à la rentrée 2011, mais les dotations horaires des établissements diminuent de plus de 480 heures.

Trouvant que la voie professionnelle est encore « trop bien lotie », le Rectorat réitère le non-respect de la loi en amputant les dotations horaires 2011-2012 de plusieurs milliers d'heures par rapport à la dotation due selon les grilles horaires de Bac Pro 3 ans. Ainsi, dans les filières tertiaires plus de 5 heures hebdomadaires sont confisquées à chaque division...

L'autonomie des établissements pour la répartition des heures ne peut justifier cette amputation des DHG de 5 à 10 %. (...) Pour une division de tertiaire à 24 élèves la dotation doit donc s'élever à 45 heures (31 heures cours élèves + 2,5 heures Accompagnement personnalisé + 11,5 heures complémentaire professeur). Or, pour une telle division, ce sont au mieux 40,5 heures qui sont allouées. Globalisées sur un établissement d'une vingtaine de divisions, il manque une centaine d'heures. (...) Au final, les conditions d'études des élèves vont encore s'aggraver - avec moins de séances en groupes et des classes toujours aussi importantes.

(...) Au CTPA du 17 janvier, vous annoncez l'apport de 30 ETP pour les LP et SEP de l'académie. Aujourd'hui, la situation est tout autre : - 73 postes prévus à la rentrée 2011 dans les LP et SEP et surtout - 93 postes de PLP dont 68 Mesures de Carte Scolaire. **Depuis le mois de mars 2010, l'académie a perdue 191 postes de PLP.**

(...) Enfin, l'étonnement passé, le SNUEP-FSU est stupéfait de la priorité donnée à des contractuels en CDI par rapport à des enseignants titulaires. Rien n'étant indiqué dans aucune circulaire, pourquoi un courrier a-t-il été envoyé aux chefs d'établissements pour leur demander de remonter le nom des contractuels en poste depuis plus de trois ans en CDI avec les postes à bloquer avant le mouvement INTRA ? De fait, un enseignant titulaire ayant demandé un tel poste ne pourra y être affecté. C'est une grave atteinte au statut du fonctionnaire. Cela pousse les contractuels à ne pas devenir titulaire et renforce la précarité dans l'Education Nationale. Le SNUEP-FSU dénonce ce choix et demande l'annulation de ce courrier.

(Extraits de la déclaration du SNUEP-FSU au CTPA du 28/03/2011)

**Académie
- 93 PLP**



Réforme des lycées :

Cette réforme se traduit par des pertes d'heures, et donc de postes dans presque toutes les disciplines: diminution des horaires disciplinaires, introduction de l'accompagnement personnalisé (qui n'a de personnalisé que le nom et qui est remis en question à l'issue de la seconde), dédoublements non assurés . La discorde est introduite dans les équipes pédagogique pour la répartition de l'enveloppe des heures d'enseignement à effectifs restreints, le partage des nouveaux enseignements transversaux. Les enseignements facultatifs ne sont plus dotés , mais doivent être pris sur la DHG aux détriments des autres disciplines.

Autonomie des établissements

Avec l'autonomie des lycées, certains chefs d'établissement se croient tout permis et ne respectent plus les textes : parfois aucune information n'est donnée au Conseil d'Administration sur la répartition de la Dotation Horaire Globale et les suppressions et créations de postes, ou alors il y a absence de vote. Dans plusieurs lycées où le vote a eu lieu, le contre l'a emporté, mais un deuxième CA n'a pas été réuni comme le prévoit la loi

Classes mixtes, alourdissement des effectifs.

Dans plusieurs lycées, des classes de première à 24 élèves sont supprimées au profit de la création de classes « mixtes » du type ES/S,. C'est la tendance qui se dessine : des premières indifférenciées, avec une « coloration » permettant un remplissage à 35 élèves. Les classes de secondes continuent d'être remplies à 35 élèves, sauf exceptions, malgré les protestations réitérées des collègues, des élèves et des parents, sauf dans quelques lycées qui se sont fortement mobilisés.

80 Suppressions de postes de titulaires, augmentation des contractuels, implantation de stagiaires

Les 80 suppressions de postes touchent la moitié de la quarantaine de lycée du 94, plus nombreuses dans les lycées à dominante technologique. De nombreux berceaux de stagiaires 18 h sont reconduits à la rentrée 2011, ce que nous continuons à dénoncer. Parfois la fermeture d'un de ces berceaux a été l'occasion de supprimer un poste.

**Lycées 94
- 80 PLC**



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper **sereinement**
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à **construire** le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

photos : Gettyimages

* N° Indigo : 012 4110168